

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	09
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

DELIBERATION N° DE_071125_2

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLEX,

Absent Excusé : M. Alexandre BOURDERY

Absente : Mme Michèle TIXIER-GALLAND

Date de convocation : 3 novembre 2025

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Achat de terrain en cours pour la DECI - Terrain appartenant à Mme TIXIER à Buxerette

Dans le cadre de la DECI, Monsieur le Maire rappelle ce qui suit :

- Aux termes d'une promesse de vente en date du 14 janvier 2025, Madame Michèle GALLAND veuve TIXIER s'est engagée à céder à la Commune ladite parcelle AP 89 dans le but d'installer une bâche pour la défense incendie du village ;

- Aux termes d'une délibération n° DE_040225_6 en date du 4 février 2025, les membres du Conseil Municipal ont, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

* Approuvé l'achat de la AP 89 appartenant à Madame Michèle GALLAND veuve TIXIER pour les besoins de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

* Retenu prix au m² de 1 €, soit un prix total de 215,00 € pour 215 m², les frais de la cession étant à la charge de la commune ;

* Donné mandat au Maire pour réaliser cet achat par la Commune.

* Autorisé le Maire à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative et tous documents se rapportant à cette affaire.

Au vu de la complexité du dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire établir l'acte de vente en la forme authentique devant notaire.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer l'acte en la forme authentique ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces et autres documents relatifs à ce dossier ;
- CHOISI Maître Jean-Yves CANOVA, Notaire associé, à AUBUSSON (Creuse) comme notaire rédacteur de l'acte.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND